

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2021



territoire
d'énergie

TARN - SDET

Sommaire

RAPPORT D'ACTIVITE 2021

Synthèse de l'année 2021 pour
Territoire d'Énergie Tarn

AVANT-PROPOS 4



Le mot du Président

SYNTHESE FINANCIERE 6

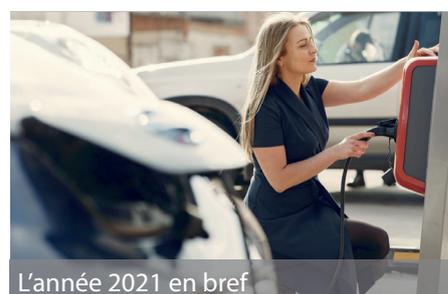


Évolutions pour l'année 2021

NOS ACTIVITES 9



Qualité de la distribution



L'année 2021 en bref

FAITS MARQUANTS 14



Organisation de la structure



Groupement d'achat en énergie



AVANT-PROPOS

« Des objectifs tournés vers l'efficacité énergétique »

Ce rapport annuel illustre la capacité d'adaptation de TE81. Il rend compte de la façon dont notre structure a, comme en 2020, assuré la gestion des missions qui lui sont confiées.

La densité et la qualité des activités du SDET, désormais Territoire d'Énergie Tarn, permet de le positionner comme un acteur clé dans la mise en oeuvre de la transition énergétique à l'échelle territoriale, et d'accompagner ses collectivités membres au plus près de leurs exigences.

Malgré une période de reprise par à-coups, l'année 2021 se traduit par un ensemble de travaux réguliers, pour atteindre un volume cohérent, retrouvant ainsi un niveau d'engagement similaire à celui d'une année plénière. Ce sont donc près de 20 M€ qui ont été investis pour répondre aux besoins de nos concitoyens et de nos adhérents, participant ainsi au développement du territoire et à l'amélioration du cadre de vie.

Egalement, nous avons pu bénéficier de fonds supplémentaires du programme de France Relance, avec des crédits obtenus pour le renforcement et la sécurisation des réseaux de distribution existants, et pour le déploiement complémentaire de bornes de recharge pour véhicules électriques.

A la suite de celui réalisé en 2016, ce dernier déploiement intègre désormais un nombre conséquent de bornes de recharge rapide de 50 kVA, complété par 2 super-chargeurs de 150 kVA, positionnés sur deux axes stratégiques, le premier sur l'axe Toulouse-Albi-Rodez, le second sur le futur tracé autoroutier Toulouse-Castres. Ces nouveaux équipements positionnent notre territoire en conformité avec les préconisations nationales et les nouveaux enjeux territoriaux de développement et de déplacements en grande itinérance.

Matérialisant une hausse constante de nos activités, plus de 5 720 écritures comptables ont été réalisées, ce qui donne aussi un aperçu du travail effectué par le service comptable et administratif.

TE81 met par ailleurs ses compétences au service de l'éclairage public et de son optimisation, grâce au développement en interne de techniques permettant de répondre aux enjeux d'économie d'énergie et d'éclairer juste sans pour autant nécessiter l'extinction des points lumineux.

Notre structure travaille aussi au développement de projets de production d'énergies renouvelables, et de la mise à disposition d'un cadastre solaire. Cet outil permettra de visualiser facilement le potentiel d'un bâtiment en production et en puissance, notamment pour la pertinence d'un projet photovoltaïque.

L'actualité nous confirme l'intérêt de notre action en qualité de coordonnateur du groupement d'achat regroupant 11 départements. Cette initiative a déjà permis à nos collectivités de réaliser des économies dans leurs consommations en énergie pour leurs installations.

Je souhaite, pour conclure, que la lecture de ce rapport vous apporte les informations nécessaires à une meilleure connaissance de nos actions et de notre structure.



Alain ASTIÉ
Président du SDET - TE81

► Ci-contre :
Réunion Groupement d'Achat
d'Énergie à Cap-Découverte

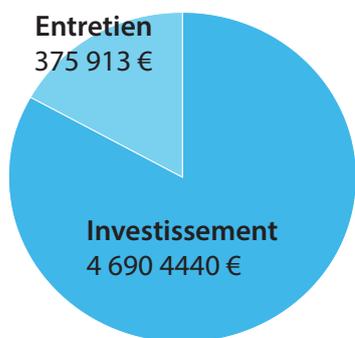


SYNTHÈSE FINANCIÈRE

Évolutions pour l'année 2021

Les dépenses d'investissement comptabilisées en 2021 s'élèvent à plus de 20,05 millions d'euros.

Entretien et investissement en Eclairage public



TE81 accompagne les communes en subventionnant l'entretien et l'investissement des installations.

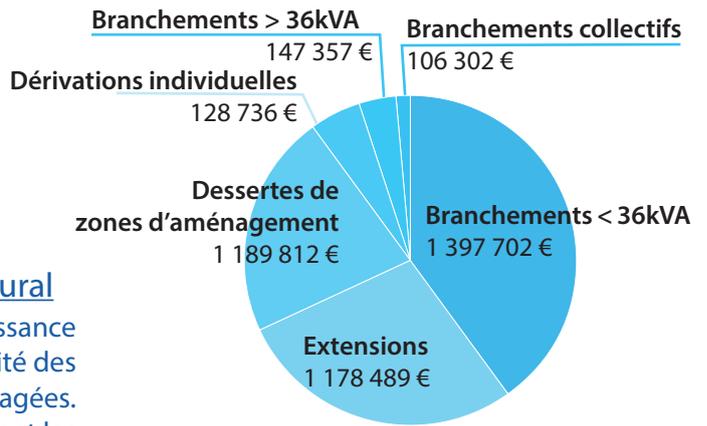
Dissimulations de réseaux urbains

Le montant des travaux de dissimulation est en légère augmentation.



Maîtrise de la Demande en Energie





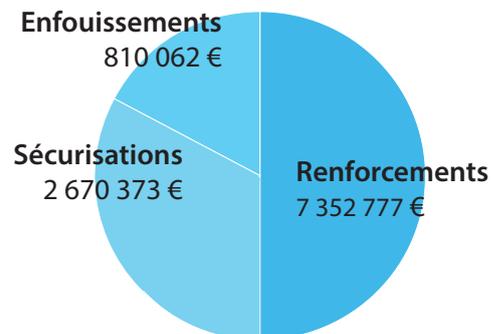
Raccordements en milieu rural

Les branchements individuels de puissance inférieure à 36 kVA représentent la majorité des dépenses engagées. Les zones d'aménagement comprennent les zones d'activités et les lotissements.

Télécommunications



Travaux de réseau en milieu rural



Les montants affichés correspondent aux investissements comptabilisés, entre le 1er janvier 2021 et le 31 décembre 2021.



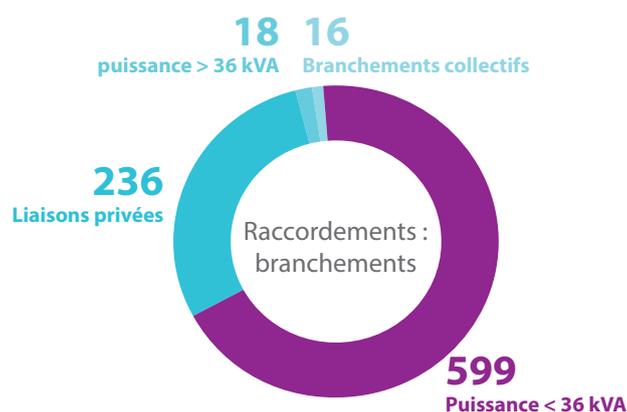
NOS ACTIVITÉS

TE81 exerce la compétence relative à la distribution publique d'électricité.

Bien qu'il concède l'exploitation du réseau à Enedis, TE81 contrôle l'exécution des différents chantiers réalisés sous sa maîtrise d'ouvrage.

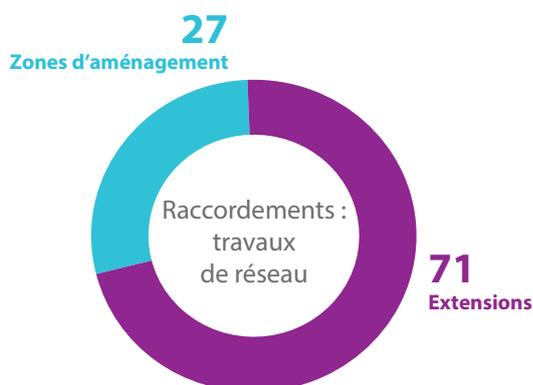
Les **raccordements** représentent toujours une activité importante du syndicat en 2021 :

- 599 branchements individuels de puissance inférieure à 36kVA,
- 236 liaisons privées,
- 18 branchements individuels de puissance supérieure à 36kVA,
- 16 branchements collectifs.



◀ Page de gauche : Renforcement de réseau sur Albi

En outre, TE81 a réalisé 71 extensions de réseau et 27 dessertes de zones d'aménagement.



► Ci-contre : Diagrammes des activités

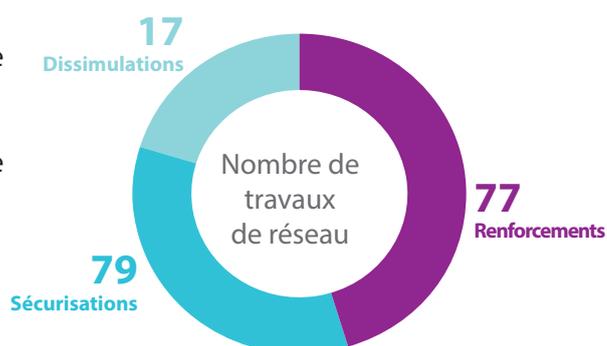
Les nombres de chantiers correspondent aux opérations soldées ayant fait l'objet de **bons de commande entre le 1er janvier et le 31 décembre 2021**.

Les **dissimulations de réseau** consistent à enfouir ou installer sur façade les réseaux électriques, d'éclairage public ou encore de télécommunications. TE81 a été maître d'ouvrage de 17 réalisations.

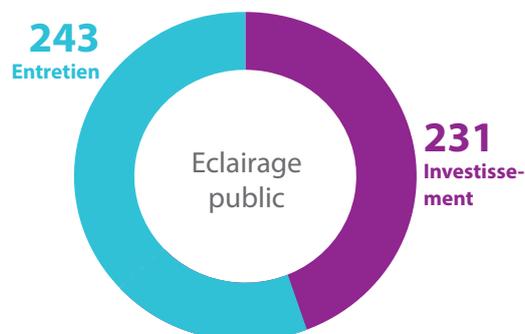
Le nombre d'opérations de **renforcement de réseau** destinées à résorber les chutes de ten-

sion marque une baisse significative, avec une baisse d'activité de - 59,5%. Il passe de 190 en 2020 à 77 en 2021.

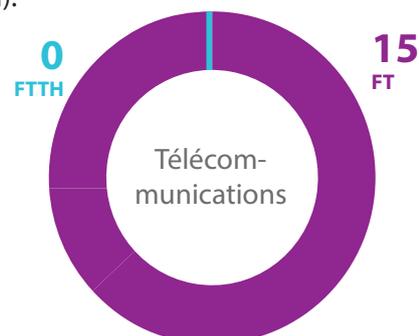
La **sécurisation du réseau** face aux contraintes climatiques dispose d'indicateurs à la baisse, avec 79 chantiers réalisés en 2021, soit -21% suite à 2020.



En **éclairage public**, Territoire d'Energie Tarn aura contribué en 2021 pour ses communes membres, à la réalisation de 231 projets en investissements, et 243 opérations d'entretien des installations d'éclairage public.



Les travaux en **télécommunications** correspondent à des conventions signées avec les opérateurs et le Conseil Départemental pour assurer la maîtrise d'ouvrage d'enfouissement de réseaux télécoms (FT) et de fibre optique (FTTH).



QUALITÉ DE LA DISTRIBUTION



Territoire Energie Tarn est l'autorité organisatrice du service public de la distribution d'électricité dans le Tarn

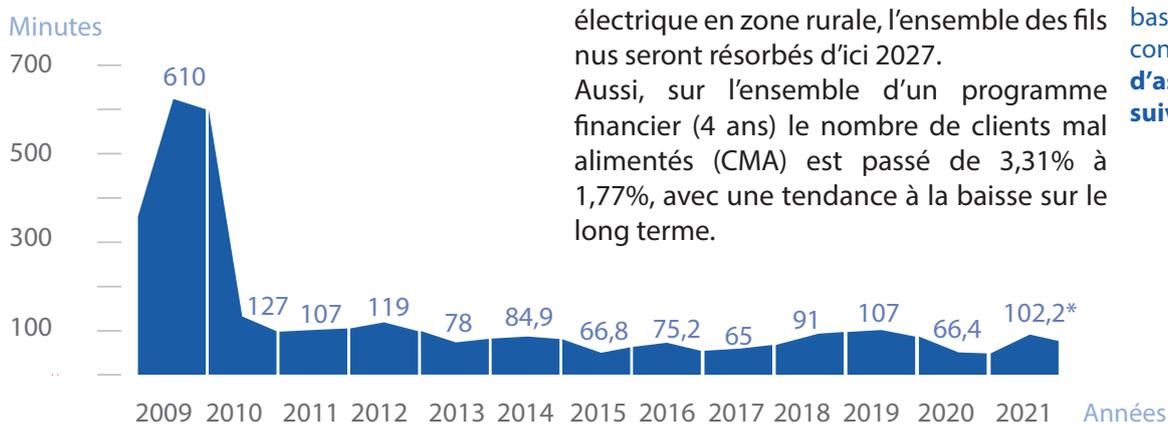


TE81 est propriétaire des réseaux moyenne et basse tension. En tant qu'Autorité Organisatrice de la Distribution publique d'électricité (AODE), il en confie l'exploitation au concessionnaire Enedis.

Chaque année, TE81 analyse l'évolution des indicateurs de performance du réseau.

Critère B en hausse

La qualité de distribution est mesurée par le critère «B» qui détermine en minute le temps moyen de coupure subi par an et par usager. Au-delà des efforts fournis, à la fois par le concessionnaire qui poursuit ses



* donnée provisoire et non consolidée à la date de parution de ce rapport.

investissements sur le réseau moyenne tension (HTA), et par le SDET sur le réseau basse tension (BT), le critère « B » marque une orientation à la hausse en 2021 par rapport à l'année précédente (variation de plus de 35 minutes environ).

◀ Ci-contre :
Intervention sur une
ligne HTA

Prenant en considération l'ensemble des causes impliquant un temps de coupure, cette tendance dégradée s'explique par un taux d'incidents multiples, à hauteur de 70%, sur le réseau moyenne tension HTA. Sur cet ensemble, plus de 50% sont imputables à de nombreux événements climatiques, avec des délais de localisation des incidents plus importants.

▼ Ci-dessous :
Diagramme retraçant
les évolutions du
critère « B » sur les
douze dernières années.

Sur les 102,2 minutes de temps de coupure observées en 2021 sur le réseau de distribution, 77,9 minutes restent imputables à des incidents, 18,7 minutes à des travaux, 0,4 minutes à des incidents exceptionnels (intempéries par exemple), et 5,2 minutes à des incidents sur le réseau de transport RTE. Ces chiffres traduisent la nécessité de poursuivre les efforts en investissements sur un réseau encore sensible aux intempéries.

Au rythme actuel, par l'investissement massif du SDET sur les réseaux de distribution électrique en zone rurale, l'ensemble des fils nus seront résorbés d'ici 2027.

Aussi, sur l'ensemble d'un programme financier (4 ans) le nombre de clients mal alimentés (CMA) est passé de 3,31% à 1,77%, avec une tendance à la baisse sur le long terme.

La fiabilité des informations inscrites dans les base de données SIG du concessionnaire permet d'assurer un meilleur suivi du réseau.

▼ Ci-dessous :
Des panneaux photovoltaïques
en installation au sol

FAITS MARQUANTS



Constitution de la société d'économie mixte locale « Energie Commune 81 »

Dans le cadre du développement de ses activités, Territoire d'Énergie Tarn a souhaité créer avec des partenaires privés une société d'économie mixte, outil opérationnel ayant vocation à assurer le développement de projets d'énergies renouvelables, notamment solaire et de petite hydro-électricité.

Lors de sa délibération du 22 juin 2021, le SDET a entériné la création d'une société d'économie mixte locale.

A la suite d'une phase de recherche de partenaires financiers, des compléments ont été apportés au plan d'affaires ainsi qu'à l'actionariat envisagé.

En outre, un pacte d'actionnaires a été élaboré entre les différents partenaires.

Il a été conclu que la SEM pourra également développer des activités liées aux économies d'énergie ou à l'innovation, en lien étroit avec les compétences statutaires de TE 81 (IRVE, réseaux de chaleur, distribution d'électricité,

de gaz et d'éclairage public).

Elle travaillera dans un esprit de service public et dans le respect et l'intérêt des Tarnais et pourra développer ses activités au-delà du seul territoire départemental.

La SEM pourra également investir dans des sociétés de projet avec des partenaires et travailler en coopération avec les acteurs du territoire.

Elle développera un plan d'affaires maîtrisé avec un portefeuille essentiellement centré sur le solaire photovoltaïque, des rentabilités conformes aux usages et des partenariats solides.

Pour ce projet, TE81 a souhaité constituer cette société avec des établissements bancaires en mesure de contribuer à sa capitalisation ainsi qu'avec des sociétés récemment créées en charge de projets innovants dans les domaines d'activités qui seront développés par elle [SIREA, KAWANTECH].

Sobriété : TE81 sensibilise une centaine d'élus locaux aux économies d'énergie

Conscient de l'impérative nécessité de mettre en application les économies d'énergie à l'échelle des collectivités, TE81 a organisé à Saint Sulpice, une réunion de formation, d'échanges et de débats autour de ce sujet majeur.

Articulée autour de l'intervention de l'association Négawatt, cette réunion, qui a permis d'établir une feuille de route concrète, a été plébiscitée par la majorité des élus présents.

Cette feuille de route donne des objectifs pour répondre aux impératifs énergétiques et climatiques, et pour s'orienter vers une société plus durable, équitable et résiliente en tenant compte des enjeux de précarité, de biodiversité, de pollution de l'air, ...

Dans une salle comble, l'association Négawatt a exposé aux élus ce scénario d'actions qui doit également permettre d'atteindre les 17 objectifs de développement durable définis par l'Organisation des Nations Unies.

Présentée par Emmanuel GOY (ambassadeur Négawatt) à un aéropage d'une centaine d'élus du département, la démarche Négawatt se décompose autour de trois étapes : la sobriété énergétique, l'efficacité énergétique et le développement des énergies renouvelables.

Les élus ont pu débattre sur les aspects de la sobriété énergétique, et exprimer leurs craintes sur la possi-

bilité de réellement s'affranchir des énergies fossiles. A ces questions, l'ambassadeur de Négawatt a répondu que les blocages sont essentiellement sociétaux et que les actions présentées par l'association couvrent tous les usages de l'énergie, et non pas uniquement une seule filière.

Selon l'association, chacun doit s'interroger sur ses besoins en énergie et restreindre les usages superflus pour atteindre une plus grande sobriété énergétique.

Négawatt mise également sur l'amélioration de l'efficacité énergétique des technologies, en utilisant des procédés moins gourmands en énergie. Par exemple, isoler son logement et installer des ampoules économes, ce qui permet d'augmenter l'efficacité à la fois du chauffage et de l'éclairage.

Enfin, l'utilisation des énergies renouvelables pour la production d'énergie reste à privilégier pour le développement de sources d'énergies nouvelles. Emmanuel GOY rappelle aux élus que le parc photovoltaïque en France doit être multiplié par 4 pour atteindre 40 GW en 2028, en accord avec les objectifs de la programmation pluriannuelle de l'énergie.

Le scénario Négawatt est atteignable sous condition d'une plus grande mutualisation des usages pour une même quantité d'énergie.

Groupement d'achat en énergie

TE81 est coordonnateur d'un groupement de commandes pour la fourniture de gaz et d'électricité.

Le 2 décembre l'ensemble des membres du Tarn ainsi que les conseillers syndicaux ont été invité à une présentation des résultats issus du dernier appel d'offre.

Au regard de l'actualité dont les mouvements des marchés de l'énergie d'une ampleur inédite, cette matinée a été enrichie par des tables rondes d'intervenants extérieurs afin de décrypter les facteurs déterminants du prix.



A cette occasion, le syndicat a eu l'honneur de la présence de Madame Catherine Edwige, commissaire de la Commission de régulation de l'énergie, qui a sensibilisé sur le rôle de la CRE

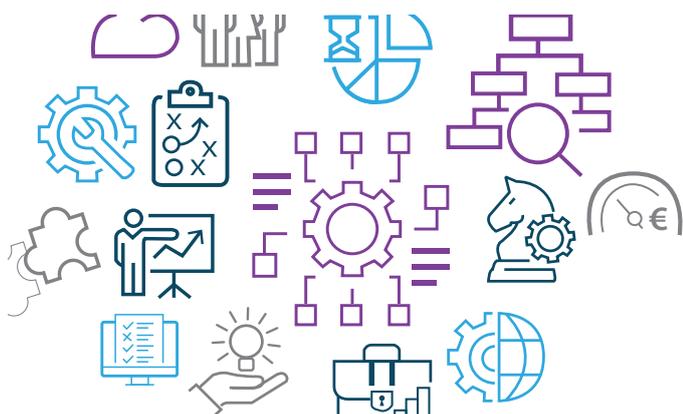
De grands acheteurs nationaux étaient également présents afin d'exposer leur stratégie d'achat parmi lesquels le Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France, le CLEEE (association de grands consommateurs d'énergie), l'Union des Hôpitaux pour les Achats, ...

Le syndicat a abordé en suivant sa méthodologie qui se retrouve dans les méthodes des acheteurs majeurs, ainsi que les résultats du groupement d'achat.

Il ressort en conclusion que la mutualisation reste la meilleure solution (impact sur le volume, nécessité d'expertise...) ainsi que la pertinence et l'importance des travaux de rénovation et des solutions d'efficacité énergétique – cet accompagnement est effectué en interne par les services de TE81 pour l'ensemble des adhérents Tarnais du groupement.

Le Président, la Direction générale des services et la responsable administrative seront aussi habilités à prendre les positions pour fixer les prix (notion de clic).

Mise en application des lignes Directrices de Gestion - LDG



L'une des innovations de la loi n°2019-828 du 6 août 2019 dite de transformation de la fonction publique consiste en l'obligation pour toutes les collectivités territoriales de définir des lignes directrices de gestion (LDG).

Après plusieurs mois de diagnostic sur le volet RH, en interne, et d'une réflexion menée conjointement avec l'autorité territoriale et l'élu en charge des Ressources Humaines, les LDG ont été mise en place (rendues exécutoires par arrêté de l'Autorité Territoriale et transmises au Représentant de l'Etat le 29/10/2021). Les modalités de mise en œuvre de ce document de référence ont été présentées aux élus du comité syndical comme à l'ensemble du personnel.

Les LDG : schéma directeur des ressources humaines
Ce nouvel outil de gestion, constituant un document stratégique de la collectivité, a vocation de définir, d'une part, le cadre à l'intérieur duquel les autorités compétentes prendront leurs décisions, et d'autre part, d'apporter une visibilité aux agents sur les orientations et les priorités de l'employeur ainsi que sur les perspectives de carrière.

Les LDG oscillent autour de deux axes

1er axe : La stratégie pluriannuelle de pilotage des RH définit les enjeux et les objectifs de la politique de ressources humaines à conduire au sein du SDET, compte tenu des politiques publiques mises en œuvre et de la situation des effectifs, des métiers et des compétences.

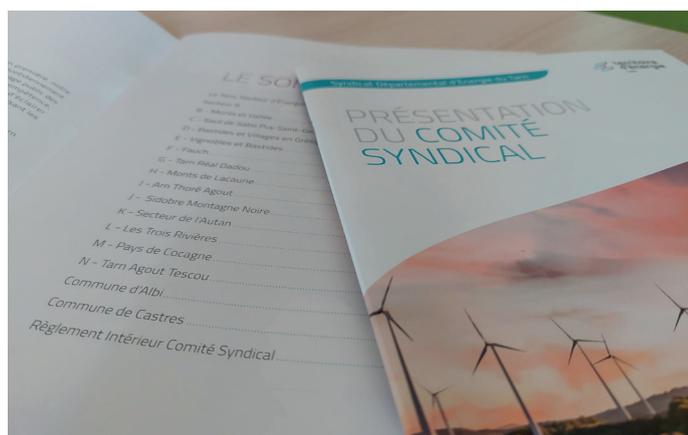
2ème axe : La promotion et la valorisation des parcours. Les LDG définissent les orientations et les critères généraux pris en compte pour les promotions au choix dans les grades et cadres d'emplois ainsi que les mesures favorisant l'évolution professionnelle des agents et leur accès à des responsabilités.

L'autorité territoriale, en cohérence avec les LDG, arrête les différentes orientations à mener en matière de RH, en maintenant un juste équilibre des emplois, des compétences et du budget.

Le règlement intérieur du Comité Syndical

À l'instar des conseils municipaux, les règles concernant l'organisation et le déroulement des séances du Comité Syndical sont expressément prévues dans les dispositions du Code général des collectivités territoriales.

L'objet d'un règlement intérieur est de compléter les dispositions législatives et réglementaires concernant le bon fonctionnement des séances de l'organe délibérant.



TE81 a adopté son règlement intérieur lors de la séance du comité du 2 mars 2021, et ce conformément à la loi, dans les 6 mois suivant l'installation de l'organe délibérant.

Les conseillers syndicaux ont approuvé les modalités et les détails du fonctionnement de ce dernier.

Concernant la présentation de ce document, le fond reste encadré par des parties obligatoires, la forme restant libre. TE81 a fait le choix d'éditer le règlement sous forme d'une plaquette, bel outil de communication, présentant notamment un trombinoscope des élus et différentes cartographies de son périmètre d'intervention.

Une démocratie participative pour la mobilité électrique

Alors qu'une nouvelle phase de déploiement de bornes IRVE a été lancée, la politique tarifaire d'utilisation doit être définie à partir de regards multiples.

En ce sens, Territoire d'Énergie Tarn a fait le choix de mettre en place un organe de concertation thématique, nommé « Arène de gouvernance », réunissant des représentants d'utilisateurs de véhicules électriques avec un collège d'élus du SDET, des professionnels du secteur et des représentants d'associations locales de défense des consommateurs membres de notre Commission Consultative des Services Publics Locaux.

L'objectif pour cet organe de participation citoyenne est de contribuer à améliorer les conditions d'accès au service de recharge, tout en veillant à assurer l'égalité du service public pour tous les administrés.

A cet effet, une réunion initiale a été provoquée en décembre 2021 afin d'échanger, débattre, et émettre des avis utiles au Comité Syndical de TE81 dans sa future prise de décisions relatives à l'évolution tarifaire des bornes IRVE implantées dans le territoire tarnais.

Cette évolution tarifaire servira essentiellement à proposer un service plus adapté aux usages et à la diversité des véhicules hybrides et électriques présents sur un marché en constant développement.

L'évolution vers une tarification à l'énergie consommée permet de contribuer à un service public de recharge plus équitable pour les utilisateurs tarnais et mieux adapté à l'ensemble des véhicules électriques présents sur le territoire.



La précarité énergétique

Territoire d'Énergie Tarn, Energies Services Lavaur, la Communauté de Communes Tarn-Agout et EDF s'impliquent dans la lutte contre la précarité énergétique.

La précarité énergétique est constatée et mesurée : cette forme de mal-logement touche 12 millions de foyers en France, même si le phénomène est encore trop souvent absent dans la conscience collective et les médias.

Chaque année, le 10 novembre, a lieu la « Journée contre la précarité énergétique » : une campagne de sensibilisation, de prévention et d'actions ouverte au grand public. Le Syndicat Départemental d'Énergie du Tarn (SDET) Territoire d'Énergie Tarn s'est immédiatement associé à cette initiative nationale, en partenariat étroit avec d'autres organismes dont EDF pour mettre en place des réunions d'informations ouvertes aux usagers, sur inscription. En complément d'ateliers ludiques pour éco-

nomiser son énergie au quotidien, une attention particulière a été portée sur le dispositif de chèques énergie. Mis en place en 2018, le « Chèque énergie » concerne près de 6 millions de ménages en 2021 et peut être utilisé pour le paiement de factures (électricité ainsi que tous combustibles pour la production de chauffage et d'eau chaude), ou pour réaliser des travaux de rénovation énergétique (isolation de combles...).

En charge de la précarité énergétique pour TE81, François Millet a également expliqué le rôle des attestations « électricité » et « gaz » envoyées avec le chèque. Ces documents permettent de déclarer sa situation à un fournisseur de gaz ou d'électricité qui n'a pas reçu le « Chèque énergie » et de bénéficier de protections supplémentaires (absence de réduction de puissance en hiver, gratuité des mises en service, procédures « impayés » plus souples).

EXTRAITS DES ACTES ADMINISTRATIFS 2021

Délibérations du Comité syndical du 2 février 2021

- Approbation du procès-verbal du comité syndical du 03/12/2020
- Rapport d'Orientation budgétaire 2021
- Modification du tableau des effectifs
- Convention de partenariat SDET - Pôle Territorial Albigeois Bastides
- Demandes de subventions pour les missions Transition énergétique

Délibérations du Comité syndical du 2 mars 2021

- Approbation du procès-verbal du comité syndical du 02/02/2021
- Adoption du compte de gestion 2020 (Budget principal)
- Adoption du compte administratif 2020 (Budget principal)
- Affection du résultat (Budget principal)
- Adoption du Budget principal 2021
- Adoption du compte de gestion 2020 (Budget annexe Régie)
- Adoption du compte administratif 2020 (Budget annexe Régie)
- Affection du résultat (Budget annexe Régie)
- Adoption du Budget annexe Régie 2021
- Adoption du compte de gestion 2020 (Budget annexe IRVE)
- Adoption du compte administratif 2020 (Budget annexe IRVE)
- Affection du résultat (Budget annexe IRVE)
- Adoption du Budget annexe IRVE 2021
- Indemnités de déplacement conseillers syndicaux SDET – Utilisation de Mappy
- Règlement intérieur du Comité syndical et du Bureau syndical du SDET
- Création d'un poste chef de projet Organisation et Gestion de Ressources
- Création d'un poste chef de projet Hydrogène
- Convention de partenariat SDET – Enercoop Midi – Pyrénées

Délibérations du Comité syndical du 4 mai 2021

- Répartition FACé 2021 (Fonds d'amortissement des charges d'électrification)
- Recrutement agent contractuel sur un emploi non permanent (art 3-2°)
- Transfert de patrimoine immobilier du syndicat ALBAN-VALENCE au SDET et vente

Délibérations du Comité syndical du 22 juin 2021

- Approbation du procès-verbal du comité syndical du 02/03/2021
- Décision modificative n°1 Budget principal 2021
- Convention SDET-BIRDZ : Installation répéteur sur réseau Eclairage public

- Convention SDET-Enedis-Free : Utilisation support BT et HTA réseau communication électronique
- Convention vente de CEE SDET-SEOLIS
- Constitution d'une SEML et prise de participation par le SDET

Délibérations du Comité syndical du 13 décembre 2021

- Approbation du procès-verbal du comité syndical du 22/09/2021
- Autorisation d'engagement de dépense
- Admission en non-valeur
- Décision modificative n°3 Budget principal 2021
- Décision modificative n°1 Budget Régie SDET 2021
- Décision modificative n°2 Budget IRVE
- Création d'un emploi permanent d'Ingénieur territorial
- Création d'un emploi permanent de Technicien territorial
- Création d'un emploi permanent d'Agent de maîtrise territorial
- Création d'un contrat de projet – Catégorie B – ACTEE 2
- Modification du tableau des effectifs
- Adhésion aux missions facultatives du Centre de Gestion du Tarn
- Facturation raccordement électrique
- Adhésion à la SPL Agence Régionale de l'Energie et du Climat Occitanie
- Schéma directeur régional des IRVE
- Modification des mécanismes de financement des contributions communales à l'investissement sur le réseau d'éclairage public
- réseau public de distribution d'électricité



Crédits photos : © Photothèque TE81

Création et réalisation : service communication de TE81- Directeur de la publication : Alain Astié, Président.

Impression : imprimerie ICSO, Albi - imprimerie certifiée Imprim'vert® contribuant à la protection de l'environnement.

Achévé d'imprimer en novembre 2022.

Imprimé sur papier certifié PEFC™ issu de forêts durablement gérées, avec des encres certifiées d'origine végétale.



Syndicat Départemental d'Énergie du Tarn (SDET - TE81) 2 rue Gustave Eiffel 81000 ALBI
TEL : 05 63 43 21 40
www.te81.fr